

Édito

La forêt sort de l'ombre après les dramatiques incendies de l'été. Tout à coup cette culture prend la lumière et est parée de toutes les vertus ! Trop de monde s'intéresse à la forêt avec des arrières pensées souvent idéologiques, sans connaître l'arbre, sans connaître la réalité forestière et en ignorant que la forêt n'est pas un bien commun même si elle est d'intérêt général, elle est souvent privée avec ce que ce caractère suppose (inaliénabilité). Effectivement, tous, ne pouvons faire tout et n'importe quoi en forêt ou avec la forêt !

Une forêt utile à la société se plante, se cultive, s'entretient, s'exploite et se renouvelle quoi qu'en disent les bo-

bos-gauchistes urbains et souvent les néo-ruraux. Comme l'homme, l'arbre a un cycle de vie, comme l'homme il est voué à mourir et être remplacé. Nul ne peut s'opposer à ce processus naturel puisque de nature il s'agit.

La forêt pyrénéenne n'échappe pas à la règle. Et, comme l'homme, elle peut souffrir car trop peu exploitée, trop morcelée, d'accès et d'exploitation difficiles. Et puis n'y a-t-il pas rupture de chaîne dans la filière ? Cette dernière est quasi inexistante dans notre département. Il faudra bien un jour se réveiller et admettre que la forêt est une source de revenus comme les autres (sans évoquer les aménités).

Faudra-t-il se contenter de forêts « *Méthode Miyawaki* » ? Faudra-t-il toujours courber l'échine devant des exigences sociétales incohérentes voire paradoxales ? Ce sont les interrogations du moment ! Pour ma part, je reste confiant, la forêt est un produit d'avenir, mais il faut que beaucoup d'entre nous se réveillent. Dois-je reprendre Jean de La Fontaine dans sa fable « *Le laboureur et ses enfants* ». Je vous laisse méditer dans l'esérance.

Jean-Jacques Chalmeau,
Élu en charge de la forêt,
Conseiller CRPF

Le centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine (CRPF) et la Chambre d'Agriculture accompagnent les sylviculteurs dans la gestion de leurs forêts

25 ha

Tout propriétaire de plus de 25 ha de superficie boisée, d'un seul tenant ou en plusieurs îlots, est tenu de posséder un Plan Simple de Gestion pour sa forêt.



55 000

En 64, on compte à ce jour 55 000 propriétaires forestiers privés pour 144 000 ha.

Sa mission première est l'instruction et la validation des documents de gestion durable (DGD). Tout propriétaire de plus de 25 ha de superficie boisée, d'un seul tenant ou en plusieurs îlots, est tenu de posséder un Plan Simple de Gestion pour sa forêt. Tableau de bord de tout sylviculteur, c'est l'outil qui lui permet de connaître ses parcelles, l'état de la forêt et de programmer des coupes et travaux sur une durée de 10 à 20 ans. Il permet de valoriser durablement le patrimoine forestier, d'en améliorer à terme la qualité des bois produits. Vos bois méritent votre attention. Les propriétaires de surfaces inférieures à ce seuil peuvent aussi disposer d'un document de gestion : Plan Simple de Gestion volontaire à partir de 10 ha ou Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles en deçà. Les techniciens du Centre Régional de la Propriété Forestière dispensent, sur demande, un conseil neutre et gratuit pour les bois, n'hésitez pas à faire appel à eux. En fonction de votre situation, ils sauront vous orienter vers les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière de votre territoire.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière accompagne également les sylviculteurs pour des chantiers regroupés d'exploitation forestière en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Office National des Forêts.



Les caractéristiques de notre massif Pyrénées-Adour

55 000 propriétaires forestiers privés pour 144 000 ha. Située en zone de plaines et de plateaux, la forêt est très majoritairement feuillue. Les peuplements sont souvent vieillissants, sous-exploités, insuffisamment gérés. Dès lors, la question se pose: que faire pour dynamiser cette forêt ou plutôt pour motiver les propriétaires forestiers afin qu'ils interviennent dans la gestion de leurs parcelles? La bonne réponse n'existe pas sans l'adhésion des propriétaires à une

véritable dynamique de progrès sylvicole! Et pourtant, cette forêt est une source de revenus complémentaires pour les agriculteurs. Un ingénieur et un technicien titulaire à temps plein sont présents pour vous accompagner.

Contacts CRPF :

• Claire Broqué – Ingénieur massif

Tél. : 06.31.25.53.46

Mail : claire.broque-gracia@cnpf.fr

• Mikaël Maitia – Technicien

Tél. : 06.74.08.16.17

Mail : mikael.maitia@cnpf.fr

Contacts Chambre d'Agriculture :

• Gérard Camdessus – Conseiller Bâtiment Bois - Tél. : 05.70.88.46.73

Mail : g.camdessus@pa.chambagri.fr

• François Delage – Conseiller agroforesterie/Energie

Tél. 06.70.88.44.91

Mail : f.delage@pa.chambagri.fr

Cette année 2022 a été marquée par une demande en bois soutenue notamment pour le Chêne de belle qualité. Les lots de peuplier se sont également bien vendus, avec des prix à la hausse.

Les actions de terrain : UNIFORMOB, Compensation carbone G7, aides départementales et régionales à la forêt

Parmi les actions de développement forestier menées en cette année 2022 :

• En Béarn: l'action UNIFORMOB

La récolte de bois en forêt est globalement estimée à 40 % de l'accroissement biologique en Nouvelle-Aquitaine. UNIFORMOB est un programme pour la mobilisation bois supplémentaires (Unis pour la Mobilisation des Bois) mené par le CRPF et la Chambre d'Agriculture sur 9 territoires « prioritaires » dans notre région.

Les propriétaires concernés se sont vus proposer une visite-conseil de terrain et ont reçu un diagnostic avec des propositions d'action pour valoriser leurs parcelles dans le cadre d'une gestion durable.

Deux territoires du nord du Béarn ont bénéficié de cette action :

- De février à juin, sur 6 communes de la Communauté de Communes des Luys en Béarn, Arzacq, Cabidos, Garos, Louvigny, Piets et Poursiugues-Boucoue. Le travail de diagnostic a notamment porté sur des parcelles boisées impactées par le coup de vent de juin 2021. Les propriétaires bénéficieront ensuite de l'appui de la structure de regroupement qu'est l'ASA du Soubestre,
- Depuis le mois de septembre, sur les com-

munes d'Orthez, Baigts de Béarn, Bonnut, Saint-Boès, Sallespisse et Sault-de-Navailles.

Contact :

• Jérémy BRIAN

Tél. : 07.50.58.92.32

Mail : jeremy.brian@landes.chambagri.fr

• En Pays Basque, autour d'Hasparren

À la demande du pôle d'Hasparren et de l'association Izpindar, collectif citoyen local qui œuvre pour la transition énergétique et travaille notamment sur le bois-énergie, le CRPF est intervenu durant le dernier semestre de l'année 2022 pour une visite-conseil auprès des propriétaires forestiers des communes d'Hasparren, Mendionde, Macaye, Ayherre et Labastide-Clairence qui en ont fait la demande. Cette action visait à faire prendre conscience de l'utilité de gérer durablement ses parcelles et d'entretenir ses forêts.

• Poursuite de l'action de reforestation en vallée d'Hergarai

Cette action débutée en 2020 visait, par la plantation de 25 000 arbres, à compenser les émissions de Gaz à Effet de Serre du sommet du G7 de Biarritz. Elle était financée par La Poste avec le soutien local de la SCIC Sugarai et l'appui technique du Centre

Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Nouvelle-Aquitaine. Elle aura contribué à la mise en place de 29 hectares de forêts pour 14 propriétaires privés (15 essences d'arbres adaptées au sol dont plus de 85 % de feuillus) qui permettront de stocker 7 000 tonnes de CO₂ sur 30 ans.

Pour l'ensemble de ces actions, les propriétaires ayant bénéficié de diagnostics se sont vus proposer les différents dispositifs financiers qui pouvaient être actionnés pour la forêt. Selon les cas, aides départementales et régionales, Plan de Relance, Label Bas Carbone.



Des actions de formation et de vulgarisation pour les propriétaires



Le FOGEFOR : C'est le cycle de formation à la gestion forestière animé par le CRPF en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Landes.

Indispensable pour tout sylviculteur, cette formation se déroule une année sur deux. 12 séances aux thèmes variés (matinée en salle et après-midi sur le terrain) permettent de connaître la forêt, sa gestion, d'acquérir des compétences en sylviculture, exploitation des bois, fiscalité forestière... C'est aussi l'occasion de rencontrer des propriétaires confrontés aux mêmes problématiques. Une session débutée au mois de septembre 2022 est en cours jusqu'en juin 2023. Elle accueille 30 sylviculteurs du massif Pyrénées-Adour.

Une nouveauté en 2022 : un cycle de « perfectionnement » pour ceux qui ont déjà participé au cycle FOGEFOR initial. Cette formation courte de 3 rencontres a permis aux propriétaires de s'exercer au marquage d'une coupe d'éclaircie, au cubage et tri des bois. 17 sylviculteurs ont participé avec enthousiasme.

2 journées « Forêt, sylviculture et changement climatique » ont été organisées les 13 et 14 avril, par le CRPF : visites de parcelles expérimentales d'âges et d'essences variés : Séquoia toujours vert, Cèdre de l'Atlas et du Liban, Cryptoméria du Japon, Robinier faux acacia, forêt mosaïque, tests de répulsif contre le gibier, plantation en enrichissement. Elles ont rassemblé des propriétaires et des professionnels.

L'animation du CETEF 64 : Le Centre Régional de la Propriété Forestière apporte un appui technique à l'animation du CETEF 64. Composée de propriétaires forestiers, cette association a un rôle de vulgarisation technique. Elle propose chaque année à ses adhérents des tournées de vulgarisation sylvicoles et des ateliers techniques.

En 2022 : visite de la SCIC Sugarai, de plantations mélangées, démonstration de rogneuse de souche, atelier sur les outils cartographiques, ...

L'information : Depuis 2021, le Centre Régional de la Propriété Forestière collabore régulièrement à la rédaction d'une page technique de vulgarisation forestière « Dans ma forêt » pour le journal agricole Le Sillon. Ce partenariat se poursuivra en 2023.

D'autres actions conduites par les agents au service des territoires :

- Participation aux travaux de la commission départementale chargée d'élaborer un plan départemental de lutte contre les incendies,

- Participation aux travaux sur l'élaboration d'un arrêté sur les usages du feu et la rédaction des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD),
- Participation aux projets d'agroforesterie « Plantation de haies et d'alignement d'arbres »
- Participation aux travaux de la Commission Départementale Chasse Faune Sauvage (CDCFS).
- Participation aux réunions de pilotage des sites Natura 2000
- Participation aux projets de bâtiments agricoles en bois
- Participation aux réunions départementales sur les Aires Protégées,
- Participation aux travaux d'élaboration des Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de plusieurs communautés de communes,
- Participation au comité technique du Plan « Forêt Bois Pays Basque »,
- Participation d'un technicien CRPF au réseau des correspondants/observateurs du DSF.

